

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2009

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 82

présenté par  
M. Bur, rapporteur  
au nom de la commission des affaires sociales,  
pour les recettes et l'équilibre général

-----  
**ARTICLE 54**

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« il »,

les mots :

« le directeur de l'organisme local d'assurance maladie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.